



Avis relatif au plan communal d'aménagement dérogatoire dit « Camping du Bon Accueil » à Ambresin (WASSEIGES)

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné le plan communal d'aménagement dit « Camping du Bon Accueil » dérogatoire au plan de secteur de Huy-Waremme introduit par la commune de Wasseiges.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 26 janvier 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 17 mars 2009 :

Considérant que la dérogation vise la reconversion de la zone de loisirs correspondant au camping désaffecté du Bon Accueil en une zone d'habitat à caractère rural dans sa partie nord et en une zone agricole dans sa partie sud ;

Considérant l'avis de la CRAT du 13 mai 2008 (Réf. : 08/CRAT A.681 en annexe) relatif à l'avant-projet du Plan communal d'aménagement dérogatoire (PCAD) et à la demande d'exonération de l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales ;

Considérant les prescriptions urbanistiques s'appliquant sur le périmètre du PCAD ;


Considérant que les sols rencontrés de part et d'autre du ruisseau du Bwai présentent un drainage moyen à médiocre et évoluent en sols gorgés d'eau à proximité du ruisseau ; que des relevés de terrain ont permis d'identifier une plage d'affleurement de nappe impropre à la construction au niveau du point bas situé au croisement du ruisseau et de la rue de la Waloppe ;

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCAD moyennant la non-constructibilité de la zone située à l'Ouest du ruisseau du Bwai.

En effet, au vu du drainage médiocre à nul des sols à cet endroit, la CRAT estime que ces terrains sont difficilement urbanisables.

La CRAT est par contre favorable à la reconversion et au réaménagement du camping désaffecté bien qu'elle regrette l'urbanisation en ruban que conforte ce projet de PCAD.

Par ailleurs, la Commission s'étonne de la rédaction de certaines prescriptions urbanistiques.


p.o. Pierre GOT, Benoît BRASSINE
Président. Secrétaire